

**CONVENTION DE FORMATION****Prévention et Secours Civiques niveau 1**

N° de déclaration d'activité
auprès de la préfecture de la région Centre : 24 37 02532 37

Entre les soussignés

D'une part,

Ecole de Secours et de Sauvetage d'Indre et Loire (E.S.S. 37)

28-30 boulevard Richard Wagner - 37000 TOURS

représentée par Raphaël LORILLOU, Président de l'Association.

Et

d'autre part

L'Université François Rabelais de Tours

3 rue des Tanneurs

37041 Tours cedex 1

Agissant pour le compte de

L'U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques

31 avenue Monge

37200 TOURS

Représentée par son Président, Monsieur Loïc Vaillant,

il a été convenu ce qui suit :**Article I :** Objet de la convention

L'Ecole de Secours et de Sauvetage s'engage à organiser l'action de formation suivante :

1) Intitulé du stage : « Prévention et Secours Civiques niveau 1 »

2) Objectif du stage :

- Exécuter les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours adaptés ; empêcher l'aggravation de l'état de la victime
- Préserver son intégrité physique en attendant les secours (voir programme pédagogique)

3) Dates : 10, 11 et 12 septembre 2014 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

4) Lieu : Casernes des Sapeurs Pompiers de Sud Agglo (Joué Lès Tours), Nord Agglo (Tours Nord), Tours Centre et St Pierre des Corps.

Article II : Effectif

L'E.S.S. 37 s'engage à former 110 personnes soit 11 groupes de 10 stagiaires pour une durée de 8 heures par groupe et selon un planning détaillé dans l'annexe pédagogique.

Les étudiants sont désignés par l'Université François Rabelais (UFR des Sciences Pharmaceutiques). Ils demeurent pendant leurs heures de formation sous la responsabilité de l'E.S.S. 37 et doivent avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ESS 37 (consultable sur www.ess37.fr).

Article III : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'Université François Rabelais de Tours (U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques) s'acquittera des frais suivants :

- Frais de formation : 45,00 € Net de taxes par personne (tarif de groupe)
- Soit **4 950,00 € Net de taxes** (*quatre mille neuf cent cinquante euros*) **pour 11 sessions.**

(organisme non assujetti à la T.V.A.)

Article IV : Modalités de règlement

La facture de cette formation, datée sur l'exercice 2015, sera adressée à l'Université François Rabelais en janvier 2015. Le paiement sera effectué par mandat administratif dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Fait en double exemplaire

A Tours, le 05 mai 2014

SIGNATURES

Le Président de l'Université François Rabelais



L. VAILLANT

Le Président de l'E.S.S. 37

Raphaël LORILLOU